



## Programme DPC n° 1587 1500087

### Epilepsie et psychiatrie : Maniement des Antiépileptiques / Anticonvulsivants en neurologie et psychiatrie

Colloque international organisé par  
l'association du CPNLF  
16 au 19 juin 2015  
Faculté de médecine  
Université François Rabelais  
37000 Tours

#### LE DPC : UNE OBLIGATION ANNUELLE

Tous les professionnels de santé doivent réaliser un programme de Développement Professionnel Continu répondant à trois critères :

- être conforme à une orientation nationale ou régionale,
- comporter des méthodes ou modalités validées par la HAS,
- être mis en œuvre par un organisme enregistré auprès de l'OGDPC.

Un programme de DPC se déroule en deux étapes :

- une étape de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances,
- une étape d'analyse des pratiques professionnelles comprenant des actions d'amélioration et d'autoévaluation.

La seule présence à la formation ne peut donc ni valider les obligations annuelles de DPC ni permettre une prise en charge financière par un organisme payeur

#### LE CNQSP-ODPC

Le Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNQSP) est une association régie par la loi de 1901, regroupant des professionnels de santé mentale.

Depuis 2007, le CNQSP a développé une expertise en matière de formation et d'analyse des pratiques auprès des établissements de santé mentale et de groupes de pairs libéraux. Ces expériences et les nombreux partenariats développés par le CNQSP avec des sociétés savantes de psychiatrie, dont l'Association du CPNLF, ont permis la mise en œuvre de programmes de DPC conciliant les méthodes requises par la HAS et les attentes des professionnels en matière d'amélioration de leur pratique.

L'approche développée par le CNQSP-ODPC vise, en effet, à permettre au professionnel de santé de rester maître des champs d'amélioration qu'il est seul à pouvoir repérer dans sa pratique.

#### MODALITES PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE ET D'INSCRIPTION

##### Prise en charge

La prise en charge du programme, une partie de l'inscription au congrès remboursée (60 €) et l'analyse des pratiques permettant la validation de vos obligations annuelles de DPC dépendent de votre mode d'exercice :

- **Pour les libéraux** : le montant de l'inscription de 510 € (Equivalent 1/2 journée) est pris en charge par l'OGDPC une fois le programme de DPC finalisé et validé. Seul un chèque de caution de 300 € non encaissé vous sera demandé.

- **Pour les hospitaliers** : le montant de l'inscription est pris en charge par votre établissement après accord préalable du service formation dans le cadre d'une convention de DPC.

**Indemnisation supplémentaire par l'OGDPC pour les médecins libéraux :**

Une fois le programme finalisé et validé, l'OGDPC vous verse directement une indemnité complémentaire de 172,50 € (Equivalent ½ journée) dans le cadre de ce DPC.

**INSCRIPTION ET CONTACTS POUR LE DPC**

M. Eric DUCOS : ericducos@gmail.com

Mme Hélène Thorne : hthorne.cnqsp@gmail.com

**VOS CONTACTS POUR L'ASSOCIATION ET PARTIE COGNITIVE**

Pr Vincent CAMUS : vincent.camus@univ-tours.fr

Pr Patrick MARTIN : patrickmmartin@ymail.com

**Programme DPC n° 1587 1500087**

**Epilepsie et psychiatrie :**

**Maniement des Antiépileptiques / Anticonvulsivants en neurologie et psychiatrie**

**ETAPE 1 : Apport de connaissance**

**Objet :** Programme de Programme DPC n° 1587 1500087 : Epilepsie et psychiatrie : Maniement des Antiépileptiques / Anticonvulsivants en neurologie et psychiatrie

Ce programme DPC examine efficacement la situation clinique se réfèrent à ce thème et la manière d'y répondre de façon adaptée, vous permettant ainsi l'amélioration de vos pratiques liées à cette thématique.

**Programme de la formation : Apport de connaissance (Etape 1)**

**Format : Présentiel**

Participation obligatoire à deux sessions thématiques :

- Le Jeudi 18 juin 2015 à 8h30 : Epilepsie et psychiatrie

- Le Jeudi 18 juin 2015 : Regards croisés entre psychiatres et neurologues : La prescription d'anticonvulsivants ou d'anti-épileptiques

**Format : Non Présentiel**

**• Remise d'un ouvrage**

**Titre :** Rapport expertal : «Epilepsie et psychiatrie » coordonné par le Pr A Biraben (Rennes) et le Pr Pierre Thomas (Lille), paru aux Editions Dunod.

## **ETAPE 2 :**

### **Analyse et amélioration des pratiques (Non présenteielle) :**

A la suite de la formation, vous devrez mettre en pratique le ou les éléments que vous avez identifiés comme pertinents dans le cadre de votre exercice. Pour ce faire, un médecin du CNQSP, vous accompagne à distance (par mail ou par téléphone) tout au long du programme:

- Pour définir avec vous votre choix d'indicateur personnel et les actions qui s'y rattachent dans le respect des méthodes définies par la HAS, afin de pouvoir mesurer une évolution,
- Pour répondre à vos questions cliniques ou méthodologiques,
- Pour vous donner les informations nécessaires à la validation de votre programme
- in fine transmettre les informations pour valider votre DPC.

**Durée :** 4 mois

**Date du début du programme :** le jeudi 18 juin 2015

**Date de fin du programme :** le 19 octobre 2015

**Publics concernés :** Médecins Psychiatre, généraliste, neurologue

### **Formateurs :**

programme dirigé par le Dr Nadine Bazin

**Lieu de déroulement du stage :** Participation au Colloque international organisé par l'association du CPNLF, Faculté de Médecine, Université Rabelais, Tours  
Remise d'un rapport.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

Participation au congrès

Grille d'analyse des pratiques professionnelles

Mise à disposition d'une adresse e-mail pour le suivi de l'analyse des pratiques

### **Modalités de mise en évidence des modifications des pratiques :**

Emargement pour la partie présenteielle (1/2 demi-journée, chaque session)

Validation de la grille d'Analyse des pratiques par la commission scientifique du CNQSP